



JURISTE À L'ÉTRANGER ?! UN RÊVE PAS SI INACCESSIBLE !

NUMÉRO SPÉCIAL NOËL . DÉCEMBRE 2013

Ce mois-ci, et à l'occasion de la présence de Stéphane Grynjawc, qui dirige la Commission Juristes exerçant à l'étranger et de Stéphane Barthe, membre de cette Commission, à Paris, le Comité des jeunes juristes vous propose une newsletter dédiée à l'exercice de notre métier à l'étranger. Pour nombreux, c'est un rêve, pour certains, une réalité.

Bienvenue dans l'univers de ceux qui ont osé franchir le pas, et ne le regrettent pas.



FOCUS SUR LA COMMISSION DE JURISTES DE L'ÉTRANGER DE L'AFJE

Comme son nom l'indique, cette commission a pour vocation de réunir la communauté grandissante des juristes exerçant en entreprise hors de France, et de défendre ses intérêts en la représentant tant auprès des instances dirigeantes de l'AFJE que des organisations représentatives de juristes dans les pays où ces juristes exercent.

Dirigée par Stéphane GRYNWAJC, cette commission se donne deux objectifs :

- *aider à la reconnaissance du juriste d'entreprise français à l'étranger,*
- *et lui permettre de contribuer aux débats internes en France en apportant des témoignages comparatifs.*

Comme toutes les commissions de l'AFJE, la Commission des Juristes de l'Étranger organise des rencontres informelles dans plusieurs Etats (Etats-Unis, Royaume-Uni, Espagne, Belgique, etc.) et des conférences régionales ou transversales, par le biais de conférences téléphoniques.

Les juristes français exerçant à l'étranger sont invités à prendre contact avec cette commission dynamique ici :



COMMISSION JURISTES
EXERÇANT À L'ÉTRANGER



CARRIÈRE : COMMENT DEVIENT-ON JURISTE À L'ÉTRANGER ?

Stéphane GRYNWAJC, LEGAL COUNSEL - DIRECTEUR DE LA COMMISSION JURISTES exerçant à l'Étranger



Quand un juriste français souhaite exercer son métier à l'étranger, et à moins d'une expatriation effectuée par une entreprise française depuis la France (ce qui est de moins en moins le cas, la plupart des juristes de l'étranger étant sous contrat local), il doit avant tout perdre ses réflexes de candidat français. En effet, travailler dans un Etat suppose deux choses : tout d'abord, il faut s'adapter aux « canons » de la recherche d'emploi dans le pays cible. Cela passe tout d'abord par une modulation de la présentation du CV (les anglo-saxons rédigent leur CV sur deux pages, en mettant en avant leurs compétences -«skills»-, ainsi que les activités qu'ils pratiquent en-dehors de leur travail salarié, par exemple), puis par son attitude face au recruteur. Le juriste français doit savoir se vendre, sans toutefois être arrogant. Il doit mettre en avant son savoir-faire, mais aussi sa faculté d'adaptation, d'apprentissage, et sa motivation. Ensuite, le juriste français ne doit pas s'imaginer être le concurrent des juristes locaux. Ces derniers ont un avantage certain en ce qui concerne le droit interne. En tant que juriste étranger qui souhaite s'installer hors de ses frontières natales, le candidat doit mettre en avant un profil international. De par



RETOUR SUR LE PARCOURS D'UN JURISTE FRANÇAIS EN ESPAGNE

Stéphane BARTHE

RESPONSABLE JURIDIQUE INTERNATIONAL - URBASER à MADRID



Après avoir obtenu un DESS en marchés publics de l'Université Paris 1 - La Sorbonne, Stéphane a commencé sa carrière en France, au sein d'Icade, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, spécialisée dans l'immobilier. Au bout de cinq ans d'exercice, il décide de chercher un poste en Espagne.

Grâce à un intense travail de réseau alliant entretiens téléphoniques, envois d'emails et rencontres physiques, il arrive à entrer en contact avec plusieurs personnes clés du secteur juridique madrilène dont notamment, trois directeurs juridiques des cinq plus importantes entreprises de travaux publics espagnoles. C'est finalement l'une d'entre elles (la société DRAGADOS) qui, le regardant comme un juriste international (et non comme un juriste franco-français), l'embauche pour traiter, non pas des problématiques qu'elle rencontre dans son pays d'implantation, mais de celles qui naissent au Maroc, en Irlande, en Angleterre, en Chine, en Argentine, etc... Quatre ans après, il est nommé responsable juridique international d'URBASER, société du secteur des déchets. Aujourd'hui, Stéphane pratique au quotidien l'espagnol, le français et l'anglais juridique et s'épanouit dans un métier qui fait appel à son savoir-faire de juriste civiliste, et à ses compétences partout dans le monde. Assisté d'avocats locaux, Stéphane a, en outre, développé une expertise en matière de droit des sociétés et de financement de projets. Il y a un an, par le biais d'une équivalence, il s'est inscrit au barreau de Madrid. De juriste français travaillant pour une société proche de l'Etat français, Stéphane est devenu avocat en entreprise espagnol, tout en donnant à sa carrière une dimension internationale riche en enseignements et expériences.



DEVENIR JURISTE À L'ÉTRANGER



LES ORGANISATIONS VERS LESQUELLES SE TOURNER.

- **L'ECLA** : la European Company Lawyers Association regroupe les associations nationales de juristes d'entreprise au niveau européen. Elle regroupe 19 pays européens et re présente à ce titre près de 44 500 juristes : www.ecla.org
- **L'IJE** : l'Institut des juristes d'entreprise est devenu l'organisme repréentatif des juristes d'entreprise en Belgique : www.ije.be
- **L'ACCJE** : c'est l'organisation offrant un forum national et une voix aux conseillers juridiques au Canada : www.cccaaccje.org/FR/events/main/default.aspx
- **L'ABA** : avec plus de 400 000 membres, l'American Bar Association est la plus grande association de professionnels du droit au monde : www.americanbar.org/aba.html

LES MEILLEURES FORMATIONS POUR EXERCER À L'ÉTRANGER.

- **Les doubles diplômes internationaux** : ces cursus proposés par nombre d'universités, de Paris I à Toulouse, en passant par Nanterre, proposent une formation sur quatre ans, dont deux ans à l'étranger. A l'issue de celle-ci, un master en droit français et un diplôme national du pays dans lequel l'étudiant s'est immergé sont délivrés.
- **Les LL.M** : diplôme de droit conçu pour les étudiants étrangers titulaire a minima d'un master, le LL.M offre l'opportunité de partir étudier plusieurs mois dans un autre pays. Ce diplôme est dispensé par des universités du monde entier, mais c'est aux Etats-Unis et au Royaume-Uni qu'il est le plus couru. Aux Etats-Unis, le LL.M permet de présenter le barreau de New York et de Californie. Son coût important est compensé par l'atout non négligeable qu'il représente pour exercer à l'étranger.



APPEL À PARTICIPATION

Si vous souhaitez participer à l'activité du CJ², par votre énergie, vos expériences et vos idées, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante :



comite.jeunes@afje.org



OFFRES D'EMPLOI

www.village-justice.com

- T-SYSTEMS recherche un « Contract and Claim Manager EMEA ». Poste basé à Zürich.
- GLENCORE UK Ltd propose un poste de E&P Lawyer, basé à Londres. Au moins trois ans d'expérience, une bonne connaissance de l'industrie du gaz et du pétrole sont nécessaires pour ce poste.
- L'entreprise PICTET recherche un Legal Counsel, basé à Genève pour renforcer son équipe internationale.



ÉVÉNEMENTS

► RETOUR SUR LA CONFÉRENCE CONCURRENCE

Sujet international par excellence, le déséquilibre significatif dans les contrats d'affaires a fait l'objet d'une conférence le **25 novembre dernier**. Le CJ² y était ! Cette conférence a été l'occasion de faire le point, cinq ans après le bouleversement opéré par la loi de modernisation de l'économie, sur l'abrogation des pratiques discriminatoires en droit français, et ses impacts sur la rédaction des contrats d'affaires.

► RETOUR SUR LA 1ÈRE RENCONTRE DU CJ²

Le CJ² a organisé le **26 novembre dernier**, le premier événement d'une longue série : les « Rencontres du CJ² ». Quatorze jeunes juristes ont ainsi eu l'occasion de rencontrer Monsieur Alain-Marc Irissou, ancien Directeur Juridique Groupe de TOTAL, et Monsieur Hervé Delannoy Directeur juridique de Rallye (holding de Casino et Go Sport), et d'échanger avec eux sur leurs choix de carrière et sur les opportunités qui s'offrent aux jeunes juristes.

► RETOUR SUR L'AG DE L'AFJE DU 9/12/2013

Le **9 décembre dernier**, l'AFJE a tenu sa 44ème assemblée générale dans les Salons Hoche, Paris 8. Plusieurs centaines de juristes s'étaient déplacés pour écouter le Président de l'AFJE, Hervé Delannoy, le Président de l'ABA, James R. Silkenat et le Vice-Président délégué et Trésorier du MEDEF, Geoffroy Roux de Bézieux, également Président d'OMEA TELECOM/VIRGIN MOBILE. Le cocktail a été ensuite l'occasion de rencontrer les nombreux invités de l'association, issus de toutes les professions du droit.



ET UN POINT DE DROIT !

ATTENTION! LES RÈGLES CI-DESSOUS NE S'APPLIQUENT QUE POUR LES JURISTES ÉTRANGERS QUI DANS LEUR PAYS D'ORIGINE ONT UN STATUT RÉGLEMENTÉ, PAR CONSÉQUENT LES JURISTES D'ENTREPRISE FRANÇAIS SONT EXCLUS DE CE PRINCIPE.

► RECONNAISSANCE DU STATUT DE JURISTE D'ENTREPRISE ÉTRANGER AUX ETATS-UNIS

L'American Bar Association a franchi en avril dernier un cap important vers une reconnaissance du statut de juriste d'entreprise étranger aux Etats-Unis. Elle a en effet adopté les versions finales de résolutions officialisant le rôle des juristes étrangers amenés à exercer en entreprise aux Etats-Unis, sans exiger d'eux qu'ils soient admis en tant qu'avocats aux Etats-Unis, ni même qu'ils aient suivi une formation universitaire en droit américain. Pour consulter le point de vue de Stephan Grynwajc sur les enjeux et répercussions de l'adoption historique de ces résolutions historiques, rendez-vous ici : www.afje.org/Point-de-Stephan-Grynwajc.pdf.

